

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

- - - - -

Séance du 29 octobre 2020

- - - - -

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	23 octobre 2020
Nombre de membres présents :	10	Date de l'affichage :	23 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absente : Mme BASTARD Virginie

Secrétaire de séance : M. HERIVEAU Ludovic

En hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, assassiné le 16 octobre 2020 et aux trois victimes de l'attentat perpétré à Nice ce matin, M. le Maire propose de respecter une minute de silence.

Crise sanitaire : maintien dérogatoire temporaire des réunions du conseil à la salle des fêtes

Le service Coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture de la Mayenne a rappelé par mail au début du mois de septembre que plusieurs des dispositifs transitoires dictés par la crise sanitaire et portant sur le droit des collectivités locales ont pris fin le 30 août 2020, et notamment la possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu.

Conformément à l'article L 2121-7 du CGCT ce sont donc les dispositions habituelles qui s'appliquent à savoir que le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune.

Les services de la Sous-Préfecture de Château-Gontier ajoutent cependant que si les élus souhaitent que les réunions du conseil se déroulent dans une autre salle que celle de la mairie, de façon occasionnelle, pour des raisons sanitaires (respect des gestes barrière et distanciation physique), il convient de délibérer sur ce point en début de séance afin de ne pas fragiliser les décisions qui pourraient faire l'objet d'un recours par un tiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'évolution de la crise sanitaire du Coronavirus et le renforcement des gestes barrière,

Considérant l'exiguïté de la salle du Conseil Municipal à la mairie au regard de la sécurité sanitaire des élus,
DÉCIDE que les réunions du Conseil Municipal se tiendront temporairement à la salle des fêtes de Saint-Poix au lieu de la Mairie pendant l'épidémie de coronavirus.

Comptes rendus des Commissions

➤ Action scolaire et vie associative - 24 septembre

M. Christel GÉGU, vice-président de la commission, rappelle brièvement l'ordre du jour de la rencontre entre les présidents des associations de la Commune et les élus :

- ⇒ Présentation et perspectives de chaque association pour la saison à venir
- ⇒ Mise en commun des agendas (activités prévues fin 2020 et 2021)
- ⇒ Mutualisation possible (matériel, compétences, moyens humains...)

➤ Assemblée générale APEL/OGEC - 15 octobre

M. le Maire résume brièvement la situation financière de chaque association :

- APEL : déficit de 2000 € en raison des représentations théâtrales qui n'ont pas eu lieu en mars

- OGEC : déficit de 359 € : le déficit s'est considérablement réduit en raison de la présence d'une seule directrice pour les deux établissements scolaires et le départ d'une ASEM.

L'OGEC recherche activement de nouveaux membres (parents d'élèves, élus...) dans l'administratif.

➤ Communication - 2 et 16 octobre

⇒ Bulletin

M. Jérôme GARNIER, vice-président de la commission, présente les différentes créations graphiques de la page de garde réalisées par l'imprimerie MADIOT (St-Berthevin) et la société TOUT EN IMAGE (Nord). Les membres de la Commission ont souhaité ne pas conserver certaines rubriques du précédent bulletin comme la page des tarifs de la salle des fêtes ou la page des services disponibles. Les informations relatives aux formalités administratives pourraient être réduites à un quart de page avec renvoi sur le site de l'administration. La rubrique artisans et commerçants serait conservée (½ page avec texte, photo et logo).

Le bulletin pourrait comporter de 32 à 36 pages, être tiré à 200 exemplaires (190 foyers) et sortir au 15 janvier 2021. Les comparatifs de prix HT pour un bulletin de 32 pages sont les suivants :

	MADIOT	TOUT EN IMAGE
Création / Conception graphique	255.00 €	Offert (600.00 €)
Mise en pages	855.00 €	960.00 €
Impression 150 exemplaires	425.00 €	538.00 €
Impression 200 exemplaires	575.00 €	684.00 €
Total HT 150 exemplaires	1 575.00 €	1 498.00 €
Total HT 200 exemplaires	1 685.00 €	1 644.00 €

⇒ Page Facebook

M. le Maire signale la création de la page Facebook : village de Saint-Poix

➤ Illuminations - 2 et 17 octobre

M. Jérôme GARNIER, vice-président, explique que les membres de la commission ont souhaité améliorer la sécurité des intervenants bénévoles lors de l'installation ou le démontage des guirlandes, de proscrire l'utilisation d'une échelle pour le travail en hauteur comme l'installation du rideau au niveau de la porte d'entrée de l'église. Il faut également éviter le passage de câbles au sol (entrée du secrétariat de mairie). Suite à la vérification des guirlandes, seules les lumières blanches et bleues seront renouvelées. L'installation est prévue le 28 novembre 2020 sous réserves des dispositions liées au nouveau confinement. La commande de 5 sapins a été passée auprès de l'entreprise GOBIN. La livraison est prévue pour le 21 novembre (confinement).

➤ Commission Bâtiments

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, vice-président, présente les travaux et projets en cours :

⇒ Partie haute de la salle

En raison de la situation sanitaire, il faudra voir ce qui peut être fait en interne avec l'agent technique (rénovation du sol, remplacer les WC, démolition du mur du local technique...)

⇒ Travaux pignon de la mairie

Les devis MENGUY et BENATRE ont été validés. Les deux entreprises vont travailler ensemble.

⇒ Logement communal situé 13 rue du Cormier : travaux de rénovation de la salle d'eau

L'entreprise de M. Miguel CHALUMEAU conseiller municipal, ayant déposé une offre de prix pour ces travaux, ce dernier se retire de la séance.

M. Jean-Pierre LEMARIÉ rappelle aux conseillers la nature des travaux à exécuter :

- plâtrerie : dépose des plaques faïencées, pose de plaques de plâtre sur ossature existante...
- plomberie : réorganisation des alimentations et des évacuations d'eau, remplacement du receveur de douche, pose d'un receveur plat, installation d'un ensemble de douche, pose d'une porte coulissante, pose d'un meuble de lavabo, vasque, divers raccordements
- faïence : dans la douche et au-dessus de la vasque
- peinture : ponçage et peinture du plafond, des menuiseries intérieures et peinture des murs,

M. Jean-Pierre LEMARIÉ présente les devis comparatifs des entreprises :

► SARL D.E.P. de Montjean : 2 179.93 € TTC : le devis concerne uniquement les travaux de plomberie, la chape de béton sous le receveur n'est pas prévue, l'entreprise n'a pas répondu pour les travaux de plâtrerie et de peinture.

► SARL SPEC RIVARD de Cossé-le-Vivien : 6 410.67 € TTC : l'entreprise réalise les travaux de plomberie et les travaux de plâtrerie, de carrelage et de peinture sont effectués par des entreprises locales respectivement SARL Fabrice GAUDRE, REGEREAU et PAILLARD DECO.

► SARL MIGUEL CHALUMEAU de Saint-Poix : 4 273.98 € TTC : l'entreprise réalise l'intégralité des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (M. Miguel CHALUMEAU s'étant retiré de la séance)
DÉCIDE de confier les travaux de réhabilitation de la salle d'eau du logement communal situé 13 rue du Cormier à Saint-Poix à la SARL MIGUEL CHALUMEAU pour un montant de 4 273.98 € TTC

Rentrée de M. Miguel CHALUMEAU

⇒ Logements communaux situés 11, 13, 15 et 17 rue du Cormier

M. Jean-Pierre LEMARIÉ présente le devis de la société BAT'DEMOUSSAGE (Louvigné) relatif au traitement anti-mousse de l'ensemble des toitures et des façades des quatre logements communaux pour un montant de 5 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir la proposition commerciale de la société BAT' DEMOUSSAGE.

DIT que cette dépense de fonctionnement sera inscrite au budget primitif 2021 de la Commune.

⇒ Travaux à l'intérieur de l'église

Les membres de la commission ont rencontré le 13 octobre dernier M. Arnaud BUREAU de la direction du Patrimoine au conseil départemental. Parmi les travaux à réaliser en priorité les poutres de chaque côté de l'allée centrale, une vitre en ossature bois. Il a également été constaté un problème d'étanchéité, un nécessaire rejointoiement des pierres, des vitraux cassés, le soulèvement des tomettes en raison de l'humidité sous-jacente. M. BUREAU doit préparer un cahier des charges pour l'ensemble des travaux, il sera l'interlocuteur pour l'octroi de subventions du Département (30%), de la Région (30%) et de la fondation du patrimoine. Les travaux pourraient être programmés en plusieurs tranches, le dossier monté en 2021 pour une première exécution en 2022.

➤ Voirie

⇒ Travaux d'enrobé place de l'église et aménagement de l'agglomération

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, vice-président de la Commission, explique qu'il s'agit de réaliser les travaux suivants :

- un enrobé noir sur la partie roulante de la place (voie de circulation) à l'exception des emplacements de stationnement et des pavés du parvis
- un enrobé ocre (résine) pour « l'entrée de la place ».
- la réfection des trottoirs (enrobé ou bicouche) bordant l'accès à la place de l'Eglise et une partie des trottoirs rue de l'Atlantique, rue de Bretagne, rue de Normandie et rue du Maine.

Deux des trois entreprises sollicitées ont déposé une offre :

- EUROVIA VINCI à Bonchamps les Laval : 42 503.10 € TTC
- PIGEON TP Loire Anjou à Renazé : 28 745.95 € TTC

Un dossier de subvention DETR pourrait être déposé auprès de la Préfecture et être coordonné à l'aménagement de sécurité.

⇒ Rencontre de M. Pierrick GILLES, vice-président de la Commission intercommunale – 22 octobre

M. GILLES, assisté de Mme Charlotte REBULARD, a souhaité rencontrer les élus, le référent voirie et l'agent technique. M. GILLES et Mme REBULARD sont en charge de la gestion de la voirie hors agglomération, chemins ruraux et voies communales (point à temps, renforcement...) ainsi que des chemins pédestres. Un recensement des buses qui traversent sous les voies communales sera à effectuer.

⇒ Rencontre de M. DUFROS de la DDT - 27 octobre (sécurité routière)

Une visite sur le terrain a été réalisée. Des informations complémentaires ont été transmises sur un arrêté de péril (bâtiments rue de l'Atlantique).

Concernant les aménagements projetés dans le centre du village (passages piétons, trottoirs) et aux entrées de bourg, Mayenne Ingénierie pourrait assurer cette prestation au "coup par coup" ou un bureau d'études. Les travaux pourraient être réalisés en plusieurs tranches (1 tranche ferme et 1 ou 2 tranches conditionnelles) avec l'appui de M. DUFROS (cahier des charges).

➤ Aménagement paysager

M. Jérôme LEMERCIER, vice-président de la commission, précise que les travaux de mini-pelle devant la salle des fêtes (partie haute) et aux carrefours rue du Maine et rue de la Mée ont été réalisés dernièrement par M. Bertrand MARQUET.

M. LEMERCIER présente les trois devis des Pépinières HUCHET relatifs aux plantations :

- d'une bande de buis au cimetière : 32.67 € TTC
 - de phormium et agapanthes dans les massifs devant la salle des fêtes et des camélias pour la terrasse de la salle (persistants et 2 floraisons) : 252.67 € TTC
 - de diverses variétés (agapanthes, bambous, lilas des Indes...) + paillage ardoises + bâche : 1 064.20 € TTC
- Le Conseil Municipal valide les trois devis des Pépinières HUCHET.

➤ **Finances :**

⇒ Budget Commune : décision modificative n°2020-4

M. le Maire rappelle que la section d'investissement du budget photovoltaïque a été équilibrée en recourant à une avance communale de 48 469.91 € (article 1687). Cette dépense a été inscrite au budget prévisionnel de la Commune à l'article 27638 (autre immobilisation financière) pour la valeur arrondie de 48 500 €. La trésorerie de Craon précise que les montants doivent être identiques, d'où l'inscription de – 30.09 € à titre de régularisation.

⇒ Situation financière

M. Christel GÉGU, vice-président de la Commission Finances, explique que les fonds en trésorerie s'élèvent ce jour à plus de 110 000 €, les 50 000 € du prêt relais ont été débloqués. Les indemnités de sinistre à la salle des fêtes n'ont toujours pas été versées. La prochaine commission se réunira le vendredi 27 novembre à 14 h.

Informations sur les représentations extérieures

➤ **Délégués au Syndicat de Bassin versant de l'Oudon**

M. le Maire présente aux élus la proposition de répartition des délégués :

- ▶ Elu titulaire : M. Jérôme ROSSIGNOL, commune de Laubrières
- ▶ Elu suppléant : M. Clément BEUCHER

➤ **Délégués au Syndicat de Bassin versant de la Seiche**

M. le Maire fait part aux élus de la proposition des délégués issus des communes de Cuillé, Gastines, Méral ou Saint-Poix :

- ▶ Elu titulaire : M. Marc-Antoine PICQUET, commune de Cuillé
- ▶ Elu suppléant : M. Christian BERSON, commune de Gastines

Appel à projets 2021 pour la DSIL et la DETR

M. le Maire précise que la date limite de dépôt des dossiers de demandes de subventions DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local et DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux sur la plateforme dématérialisée de la Préfecture est fixée au 15 décembre 2020. Les aménagements de sécurité dans le centre bourg (passages piétons et réfection des trottoirs) pourraient entrer dans le dispositif DETR.

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ **Rapport d'activité 2019 : avis du conseil**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
ÉMET un avis favorable

➤ **Désignation des élus référents communaux auprès de la CCPC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉSIGNE les référents communaux, comme suit :

Santé	M. Christel GÉGU
Voirie	M. Jean-Pierre LEMARIÉ
Eau-Assainissement	M. Christel GÉGU
Bâtiments économiques et logements intercommunaux	M. Jean-Pierre LEMARIÉ
Culture	M. Clément BEUCHER
Tourisme	M. Clément BEUCHER

➤ **Compte rendu de la réunion des élus référents santé du 15 octobre 2020**

M. Christel GÉGU, référent Santé, explique que les thèmes suivants ont été abordés :

- ⇒ Contrat Local de Santé : pôles santé à Craon, Renazé et Cossé-le-Vivien (en cours)
- ⇒ Association Relais Santé Bien-être : créer du lien entre les professionnels de santé et les habitants
- ⇒ Axes de réflexions :
 - Contrôle de la qualité de l'air intérieur (bâtiments recevant du public < 12 ans)

- Promouvoir une alimentation équilibrée et de qualité dans la restauration collective

➤ **Emploi : nouveau site Internet pour faciliter les recrutements**

La CCPC lance le site internet <https://www.travaillerenpaysdecraon.fr/>, de Marque Employeur de territoire ayant pour objectif de faciliter les recrutements.

➤ **CIAS : compte rendu du conseil d'administration du 5 octobre**

M. le Maire rappelle brièvement l'ordre du jour de la réunion dont chaque élu a reçu le compte rendu :

- convention sur la participation au dispositif sur la qualité de l'air intérieur
- retour sur l'ouverture de la micro-crèche à Cossé-le-Vivien
- présentation du guichet unique RPE (Relais Petite Enfance) et EAJE (Etablissement d'accueil du Jeune Enfant)
- organisation d'un séjour ski en 2021
- gratification des stagiaires du CIAS (durée du stage > 2 mois consécutifs ou non)

➤ **Compte rendu du conseil communautaire du 12 octobre**

M. le Maire rappelle succinctement l'ordre du jour :

- attractivité du territoire : marque employeur et nouveau site Internet
- projet de territoire : méthodologie et planning
- dissolution du Syndicat de Centre Ouest Mayennais au 31 décembre 2020 (Courbeveille-Astillé)
- saison culturelle et COVID-19
- attributions de compensations définitives 2020
- TEOM : exonération 2020 des locaux professionnels

➤ **Assemblée plénière du 20 octobre 2020**

- ⇒ Elaboration du projet de territoire 2020-2026
 - actualiser le projet de territoire, définir les axes d'intervention de la CCPC
 - volonté politique d'élaborer une stratégie pour le territoire, un schéma directeur
 - feuille de route partagée par le bloc local au service du territoire
- ⇒ Rencontre du cabinet New Deal le 26/10/2020
 - recueillir la vision du territoire des élus locaux : questionnaire

Questions diverses :

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le PCS est l'organisation de la réponse opérationnelle des communes permettant de faire face aux événements climatiques affectant la population (inondation, tempête, séisme...) : mise à disposition d'un lieu de regroupement (salle des fêtes), de bénévoles (réserve communale civile). La constitution d'un PCS se fait en lien avec les services de la Préfecture.

Cantine municipale 2019-2020 : participation de Laubrières

La participation financière de la Commune de Laubrières aux frais de gestion de la cantine municipale 2019-2020 s'élève à 5 338.57 € sur 13747.04 €.

Attaques de chiens sur des brebis

Les propriétaires des brebis ont porté plainte auprès de la gendarmerie. La procédure ouverte au tribunal suit son cours.

Rencontre ENEDIS

M. le Maire a rencontré M. Loïc SIMON, interlocuteur territorial, le 9 octobre dernier. Ce dernier est à l'écoute de la Collectivité pour accompagner les projets d'aménagement, favoriser la coordination des travaux, soutenir les initiatives de solidarité et de développement durable....

Rencontre LA POSTE

La rencontre avec Mme Aurélia GESLIN, responsable de l'Action commerciale au sein des services de la Poste à Château-Gontier a eu lieu le 15 octobre dernier. Des estimations tarifaires ont été établies pour la distribution du bulletin municipal ou d'une lettre d'information. Dans le cadre de l'adressage, la Poste est également compétente pour les commandes de numéros de rue.

Conseil Départemental

Dans le cadre du soutien à l'investissement public local, le Département a alloué une dotation de 8 745 € à la Commune. Une aide de 25€ est également versée à tous les jeunes sportifs entrés en 6^{ème} pour toute inscription à une association sportive.

CAUE 53 / AMF 53 : cycle de formations des élus

Le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) de la Mayenne et l'Association des Maires de France (AMF) en Mayenne proposent conjointement des formations aux élus de novembre à janvier 2021.

Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales 2020-2023

M. le Maire précise que la composition de la commission a été renouvelée à l'identique à savoir :

- Conseiller municipal : M. Jérôme LEMERCIER
- Délégué de l'administration : Mme Estelle LOINSARD
- Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval : M. Robert VENGEANT

Projet de construction d'un Espace de Vie Sociale (EVS) en partenariat avec l'AMAC

Un tel endroit devrait permettre à l'EVS de développer ses actions sur l'ensemble du territoire de l'ancienne communauté de commune du Pays de Cossé.

Ecole : pratique d'activités physiques

Par mail en date du 22 octobre 2020, la directrice a demandé à utiliser la salle des fêtes de St-Poix pour la pratique d'activités physiques cet hiver (gym, danse au sol et badminton). La réponse sera fonction des textes applicables à la situation de re-confinement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.